
Présidence : Kazakhstan**CONFÉRENCE D'EXAMEN 2010 (ASTANA)****Débats tournés vers l'avenir****Séance de travail 4**

1. Date : Vendredi 26 novembre 2010

Ouverture : 15 h 10

Suspension : 18 h 15

2. Présidente : Ambassadrice extraordinaire M. Jarbussynova (Kazakhstan)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 1 de l'ordre du jour : OUVERTURE OFFICIELLE PAR UN
REPRÉSENTANT DU PRÉSIDENT EN EXERCICE
DE L'OSCE ET UN HAUT REPRÉSENTANT DU
PAYS HÔTE

La Présidente a prononcé la réouverture officielle, à Astana, de la Conférence
d'examen 2010 de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Point 2 de l'ordre du jour : SÉANCES DE TRAVAIL POUR L'EXAMEN DE LA
MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES ET
ENGAGEMENTS DE L'OSCE, L'ACCENT ÉTANT
MIS SUR DES RECOMMANDATIONS EN VUE
D'UNE ACTION FUTURE ET D'UNE
COOPÉRATION ACCRUE ENTRE ÉTATS
PARTICIPANTS

– DÉBAT TOURNÉ VERS L'AVENIR SUR LES TROIS THÈMES
RETIENUS EXPRESSÉMENT DANS LA DÉCISION N° 933 DU CONSEIL
PERMANENT (HDF)

– LIBERTÉ DES MÉDIAS (suite)

Présidente (RC.DEL/374/10), Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias (présentatrice) (RC.GAL/35/10), Allemagne (également au nom de l'Union européenne (la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Islande, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration)) (RC.DEL/361/10), Fédération de Russie (RC.DEL/350/10), Lituanie (RC.DEL/360/10), Tadjikistan (RC.DEL/356/10), Mouvement pour la liberté Kaznet, Slovénie, association publique « Alfa », Association d'entités juridiques, association publique « Club de presse Taraz », Commission des droits de l'homme, Association des organisations religieuses du Kazakhstan, Réseau Suède-OSCE (RC.NGO/274/10), journal « Almaty Info », États-Unis d'Amérique (RC.DEL/382/10), Capital Helsinki Centre, Union pour la protection des droits et des libertés des citoyens, association publique syndicat indépendant « Mushelyk », Club des rédacteurs en chef, Confédération d'ONG d'Almaty « Aripes », association publique « Souz Po Zachite Prav I Svobod Gragdan », Parti populaire « Alga! », « Didar », association publique « Aksakaly », Comité public sur les droits de la personne dans la région du Nord du Kazakhstan, Royaume-Uni (RC.DEL/385/10), Union sociale « Asyl Mura », Info Plus Taraz, Article 19 (RC.NGO/238/10), Comité Helsinki norvégien, Association publique « Ariadna », Centre des droits de l'homme, Institution privée « Dialog Plus », association culturelle « Giuseppe Dossetti : i Valori » – Observatoire pour la tolérance et la liberté religieuses (RC.NGO/223/10) (RC.NGO/224/10), Radio Free Europe/Radio Liberty (RC.NGO/209/10), Union kazakhe des médias pour la jeunesse, Agence nationale kazakhe d'information « Kazinform », Ouzbékistan, Kazakhstan, Alliance des médias du Kazakhstan, « Roo Ar-Namis », Comité musulman des droits de l'homme en Asie centrale (RC.NGO/231/10), « Nur Media », Institut pour la liberté et la sécurité des journalistes, Association Internet (Kazakhstan), association publique de jeunes « Baiterek », agence de presse Turan, « Bai-Bol », Groupe d'information et consultatif « Perspective », association publique « Yereymennin Kizdary », Biélorussie (RC.DEL/359/10), fonds public « Medialife », Saint-Siège (RC.DEL/351/10), « Parti patriote », Égypte (partenaire pour la coopération), Fondation pour le soutien des initiatives civiles

Droit de réponse : Kazakhstan

4. Prochaine séance :

Samedi 27 novembre 2010 à 10 heures, salle des séances plénières

Débats tournés vers l'avenir

Séance de travail 5

1. Date : Samedi 27 novembre 2010

Ouverture : 10 h 15
Clôture : 13 h 05

2. Présidente : Ambassadrice extraordinaire M. Jarbussynova (Kazakhstan)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 2 de l'ordre du jour : SÉANCES DE TRAVAIL POUR L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES ET ENGAGEMENTS DE L'OSCE, L'ACCENT ÉTANT MIS SUR DES RECOMMANDATIONS EN VUE D'UNE ACTION FUTURE ET D'UNE COOPÉRATION ACCRUE ENTRE ÉTATS PARTICIPANTS

- DÉBAT TOURNÉ VERS L'AVENIR SUR LES TROIS THÈMES RETENUS EXPRESSÉMENT DANS LA DÉCISION No 933 DU CONSEIL PERMANENT (HDF)
- INTOLÉRANCE À L'ÉGARD DES MIGRANTS (suite)

M. A. Halbach (modérateur), Mme Y. Tyuryukanova (présentatrice), Grèce (également au nom de l'Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration)) (RC.DEL/362/10), fonds public « Consentement populaire », association culturelle « Giuseppe Dossetti : i Valori » – Observatoire pour la tolérance et la liberté religieuses (RC.NGO/225/10), Chambre civique de la Fédération de Russie, Commission des droits de l'homme, Alliance civique du Sud du Kazakhstan, Azerbaïdjan (RC.DEL/366/10), fondation publique « Areal », « oblast d'Akmola », Fédération de Russie, Centre Imran, Forum de Heidelberg pour la politique et la science, Kazakhstan, organisation sociale « Ecol Kokshetau Burabay », Centre de soutien aux migrants (RC.NGO/239/10), Tadjikistan (RC.DEL/353/10), Confédération

d'ONG d'Almaty « Aripes », États-Unis d'Amérique, Communauté turque de Nuremberg, Fédération turque de la jeunesse en Suède, COJEP International (RC.NGO/226/10), « Roo Ar-Namis », Fonds des citoyens unis, Saint-Siège (RC.DEL/363/10), Groupe d'information et consultatif « Perspective », Fonds public pour l'éducation et la science, Centre de recherche sociétale et politique, Human Rights Watch (RC.NGO/212/10), « Perspective sociale », Centre de soutien aux femmes, Centre national des droits de l'homme, ONG Forum Astana, Centre de consultation religieuse, de psychologie et de droit, association publique de jeunes « Adal », Alliance civique de la région de Karaganda, association « Jel Amehaty », Centre éducatif culturel « Irtysh », Fondation kazakhe pour le développement culturel, social et de l'éducation, fonds public « Transparency », Union sociale « Asyl Mura », Association de l'Alliance civile, Union mondiale des Turcs Ahiska, Communauté turque d'Autriche occidentale (RC.NGO/236/10)

Droit de réponse : Allemagne, France, Tadjikistan

4. Prochaine séance :

Samedi 27 novembre 2010 à 15 heures, salle des séances plénières

Débats tournés vers l'avenir

Séance de travail 6

1. Date : Samedi 27 novembre 2010

Ouverture : 15 h 15
Clôture : 18 h 10

2. Présidente : Ambassadrice extraordinaire M. Jarbussynova (Kazakhstan)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 2 de l'ordre du jour : SÉANCES DE TRAVAIL POUR L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES ET ENGAGEMENTS DE L'OSCE, L'ACCENT ÉTANT MIS SUR DES RECOMMANDATIONS EN VUE D'UNE ACTION FUTURE ET D'UNE COOPÉRATION ACCRUE ENTRE ÉTATS PARTICIPANTS

- DÉBAT TOURNÉ VERS L'AVENIR SUR LES TROIS THÈMES RETENUS EXPRESSÉMENT DANS LA DÉCISION No 933 DU CONSEIL PERMANENT (HDF)
- LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÉTRES HUMAINS, EN PARTICULIER LA TRAITE DES ENFANTS (suite)

Présidente, Mme A. Revenco (modératrice), Représentante spéciale et Coordonnatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains (présentatrice) (RC.GAL/38/10), Hongrie (également au nom de l'Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration)) (RC.DEL/372/10), Ouzbékistan, Tadjikistan (RC.DEL/355/10) (RC.DEL/358/10), Saint-Siège (RC.DEL/369/10), Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Zhabia », Initiative juridique internationale, Commission des droits de l'homme, Centre d'aide juridique Halina Nieć (RC.NGO/233/10), Ukraine (RC.DEL/375/10), Young Centre of the Citizens' Society, Associazione per gli Studi Giuridici sull'Immigrazione (Association d'études juridiques sur l'immigration) (RC.NGO/205/10/Rev.1),

Kazakhstan, « Stellit », ECPAT, Alliance des citoyens du Sud du Kazakhstan, Centre culturel national slavonien, Human Rights Watch, États-Unis d'Amérique (RC.DEL/376/10), Confédération d'ONG d'Almaty « Aripes », Saint-Marin, Association des organisations d'enfants et de jeunes de l'oblast de Kostanai, Centre of Development and Adaption « Phoenix », Centre Imran (RC.NGO/214/10), « Lyubystok » (RC.NGO/207/10), « Suchasnyk » (RC.NGO/208/10), Union kazakhe des médias pour la jeunesse, Anti-Trafficking Legal Project, Finlande, Azerbaïdjan (RC.DEL/370/10), Centre national des droits de l'homme, Union sociale « Enfance sans frontières », Capital Helsinki Centre, Mezdunarodnya Assocjacija Socjalnyk Projektor, Centre de partenariat de Pavlodar, « Roo Ar-Namis », Centre éducatif culturel « Irtysh », association publique « Jeux olympiques spéciaux de l'oblast du Kazakhstan occidental », Alliance civique de la région de Karaganda, Albanie (RC.DEL/371/10), Organisation internationale pour les migrations, Fédération de Russie, Association de travailleurs sociaux, de handicapés et de bénévoles, « Happy Family », Union des élèves de foyers pour enfants, d'écoles et d'internats du Kazakhstan occidental, Centre de crise pour les adolescents et les jeunes « Oratorium »

Droit de réponse : Arménie (RC.DEL/380/10), Kazakhstan, Saint-Siège

4. Prochaine séance (plénière) :

Dimanche 28 novembre 2010 à 10 heures, salle des séances plénières

Séance plénière élargie (publique)

1. Date : Dimanche 28 novembre 2010

Ouverture : 10 h 10
Clôture : midi

2. Président : M. U. Suleimenov (Kazakhstan)

3. Sujets examinés – Déclarations :

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORTS DES RAPPORTEURS ET RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT

Président (annexe 1), rapporteur des séances HDF 1 et 4 (Slovénie) (annexe 2), rapporteur des séances HDF 2 et 5 (Grèce) (annexe 3), rapporteur de la séance HDF 6 (États-Unis d'Amérique) (annexe 4), Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias (RC.GAL/36/10), Envoyé spécial du Président en exercice de l'OSCE (annexe 5), Belgique-Union européenne (la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Islande, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (RC.DEL/381/10), Initiative citoyenne nationale (Arménie) (RC.NGO/234/10), Fédération de Russie (RC.DEL/378/10), Biélorussie (RC.DEL/377/10), Centre de recherche sur les développements politiques (Arménie) (RC.NGO/237/10), association culturelle « Giuseppe Dossetti : i Valori » – Observatoire pour la tolérance et la liberté religieuses (RC.NGO/213/10), Weg der Versöhnung (Table ronde autrichienne/Chemin de la réconciliation) (RC.NGO/243/10), Saint-Siège, Arménie (RC.DEL/384/10), États-Unis d'Amérique (RC.DEL/383/10)

Droit de réponse : Azerbaïdjan (RC.DEL/379/10), Arménie

Point 4 de l'ordre du jour : CLÔTURE OFFICIELLE DE L'ENSEMBLE DE LA CONFÉRENCE D'EXAMEN

L'Envoyé spécial du Président en exercice de l'OSCE a prononcé la clôture officielle de la Conférence d'examen 2010 de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Dix-septième jour de la Conférence d'examen 2010
RC(10) Journal No 3, point 3 de l'ordre du jour**SÉANCE HDF 3 : LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÉTRES HUMAINS, EN PARTICULIER LA TRAITE DES ENFANTS****Rapport du rapporteur**

Le thème spécialement choisi de la « lutte contre la traite des êtres humains, en particulier la traite des enfants » a été examiné durant deux séances, la première séance ayant insisté surtout sur la traite des enfants aux fins de l'exploitation de leur travail.

Les participants ont fait valoir la nécessité de lutter contre toutes les formes de traite des enfants aux fins d'exploitation de leur travail, en faisant une référence particulière aux travaux agricoles, à la mendicité forcée, aux activités illicites et à la servitude domestique.

De nombreux États participants ont mis l'accent sur les efforts de lutte contre la traite et présenté des mesures spécifiques mises en œuvre conformément à leurs engagements. Il a été précisé qu'une approche globale et des efforts concertés s'imposaient de la part des États participants pour traiter de ce problème. Les États participants ont insisté notamment sur la coopération entre les autorités de détection et de répression des pays d'origine, de transit et de destination.

Il a été pris acte des travaux importants menés par l'OSCE et le BIDDH pour soutenir les pays dans leurs efforts.

Plusieurs participants ont souligné qu'il importait d'adopter une approche soucieuse des enfants et fondée sur les droits de l'homme pour tous les aspects relatifs aux politiques et activités de lutte contre la traite.

De nombreux orateurs ont insisté sur la nécessité de mettre l'accent sur la prévention, les efforts de sensibilisation et l'identification précoce des victimes. Il convient d'accorder une attention particulière à des groupes vulnérables d'enfants, en particulier les enfants de migrants privés ou non de soins parentaux, les enfants sans documents valables, les enfants laissés au pays par leurs parents migrants, les enfants de réfugiés, de demandeurs d'asile et les enfants victimes de mauvais traitements et de négligence, notamment les enfants marginalisés ou victimes de discrimination ainsi que les enfants abandonnés. Des participants ont proposé d'inclure le thème de la traite des enfants dans les programmes scolaires. Un État

participant a souligné qu'il importait de suivre de près le contenu des médias afin de prévenir toute possible promotion de la traite.

Une attention considérable a été accordée à la question de l'accès effectif à la justice des victimes de la traite, notamment en référence à l'assistance judiciaire et à l'indemnisation pour le préjudice subi. L'accent a été mis également sur la nécessité de développer et de soutenir des programmes de réadaptation.

Durant les discussions, des recommandations ont été formulées aux États participants afin qu'ils :

- Assurent la promotion d'une mise en œuvre intégrale de leurs engagements ;
- Facilitent une meilleure coopération et coordination des efforts de lutte contre la traite, notamment entre les pays d'origine, de transit et de destination ;
- Adoptent et mettent en œuvre une approche axée sur les droits de l'enfant dans la lutte contre la traite des enfants ;
- Considèrent comme mineurs les enfants dont l'âge est contesté, quel que soit leur statut juridique ; et
- Axent les efforts sur la prévention de la traite des enfants.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a mis en évidence huit points clés en matière de prévention de la traite des enfants et de protection des enfants.

1. La prévention doit s'attaquer aux causes profondes de la traite des êtres humains en vue d'identifier les groupes potentiellement vulnérables. Des programmes de réduction de la pauvreté et de promotion de la réinsertion sociale doivent être mis en œuvre ;
2. Une meilleure prévention passe par une réduction de la demande de produits et de services bon marché ;
3. La participation des médias contribuera à une meilleure compréhension du phénomène dans la société civile ;
4. Une meilleure identification des victimes potentielles et des groupes vulnérables exige une volonté politique et une formation spécifique des acteurs concernés ;
5. Des mécanismes d'orientation doivent être mis en place pour que l'ensemble des parties prenantes locales et nationales suivent une procédure qui garantit l'orientation des enfants victimes de la traite vers des soins appropriés ;
6. Les enfants victimes de la traite doivent avoir le droit d'être protégés et soignés. Ils ne doivent pas être détenus ou punis pour des activités criminelles qu'ils ont été contraints de commettre ou auxquelles ils ont été contraints de participer comme conséquence directe d'avoir été victimes de la traite ;

7. Les victimes devraient recevoir une indemnisation qui leur permette de se réinsérer dans la société et d'éviter qu'elles soient à nouveau victimes de la traite ; et

8. Enfin, en cas de retour et de réinsertion des enfants vers et dans leur pays d'origine, l'évaluation du retour doit être pluridisciplinaire et interculturelle et fondée sur l'analyse de chaque situation individuelle à partir de facteurs sociologiques, cliniques, sociaux, économiques, historiques et culturels. Cela exige une coopération entre les pays d'origine et de destination. En outre, les procédures de rapatriement et de réinsertion et - si nécessaire - les programmes de protection doivent garantir que les enfants jouiront du droit à l'éducation et doivent comprendre des mesures permettant d'assurer un accueil et des soins adéquats de la part de la famille ou des structures d'accueil appropriées.

« L'Alliance contre la traite des personnes » a instamment demandé aux États de prendre des mesures pour :

1. Promouvoir une mise en œuvre intégrale et effective des normes internationales ;
2. Intensifier les efforts de prévention de la traite des enfants ;
3. Renforcer, aux fins d'une meilleure prévention de la traite des enfants, les soins et la protection des enfants migrants, sans papiers, non accompagnés, séparés et demandeurs d'asile ;
4. Renforcer l'identification des enfants victimes de la traite ;
5. Mettre en œuvre des solutions durables et sûres fondées sur des évaluations de cas particuliers.

Dix-septième jour de la Conférence d'examen 2010
RC(10) Journal No 3, point 3 de l'ordre du jour**SÉANCES HDF 1 ET 4 : LIBERTÉ DES MÉDIAS****Rapport du rapporteur**

L'un des volets du débat prospectif mené dans le cadre de la partie de la Conférence d'examen relevant de la dimension humaine a été consacré à la liberté des médias, considérée comme un thème hautement pertinent dans l'espace de l'OSCE. Les débats de Varsovie et d'Astana ont porté, d'une part, sur les violations de la liberté d'expression et de la liberté des médias, y compris sur des actes violents commis contre des journalistes et, d'autre part, sur le développement des médias électroniques et ses conséquences pour la liberté et le pluralisme des médias.

Durant la séance de Varsovie, la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, Dunja Mijatović, a abordé différents sujets de préoccupation concernant la liberté des médias dans l'espace de l'OSCE. Elle a fait état d'une augmentation alarmante du nombre d'attaques violentes contre des journalistes, en toute impunité pour leurs auteurs et sous l'œil passif des autorités chargées d'enquêter et de condamner de tels actes. Quatre ans après l'assassinat de la journaliste Anna Politkovskaya, la Représentante a cité plusieurs noms de journalistes assassinés dans différents États participants et de journalistes emprisonnés pour avoir exercé leur profession. Les menaces, l'intimidation, le harcèlement administratif, la diffamation pénale, la législation sur la diffamation et l'atteinte à l'honneur, les amendes exorbitantes et le flou de législation sur l'extrémisme, sont autant d'éléments qui ont nui à la liberté de parole et la liberté des médias et auxquels il importe d'accorder la plus grande attention. Bien que des progrès non négligeables aient été déjà réalisés dans le domaine de la liberté des médias, Mme Mijatović a indiqué que le prochain Sommet offrirait à tous une occasion unique de s'engager en toute honnêteté à améliorer la mise en œuvre des valeurs fondamentales de l'Organisation.

De nombreux participants ont insisté sur le fait que la liberté d'expression et la liberté des médias jouaient un rôle clé dans la protection de la démocratie et revêtaient une importance capitale pour tous les autres droits de l'homme. Cependant, ils ont aussi noté qu'aucun pays de l'espace de l'OSCE n'était complètement à l'abri d'une dérive dans ce domaine et que certains signes semblaient indiquer une détérioration de la mise en œuvre des engagements de l'OSCE. Certains participants ont constaté que le suivi de la problématique des médias et les commentaires à ce sujet intéressaient directement et à juste titre tous les États participants de l'OSCE et que la liberté d'expression revêtait une importance

primordiale non seulement pour les journalistes, mais également pour les défenseurs des droits de l'homme. Plusieurs interventions ont mentionné le lien existant entre la liberté des médias et la tenue d'élections libres et équitables.

Les intervenants ont, en grande majorité, exprimé de vives inquiétudes au sujet des violences perpétrées contre des journalistes, en particulier des assassinats, dont sont encore témoins plusieurs États participants. De très nombreux cas individuels ont été cités, notamment ceux de Slavko Curuvija, Milan Pantic, Georgiy Gongadze, Vasil Klymentyev, Dusko Jovanovic, Elmar Huseynov, Hrant Dink, Ivo Pukanic, Niko Franjic, Gennady Pavlyuk, Sokratis Giolias, Oleg Bebenin, Paul Klebnikov, Anna Politkovskaya, Natalya Estemirova, Anastasia Baburova, Magomed Yevloyev, Ivan Safronov, Yury Shchekochikhin, Igor Domnikov, Vladislav Listyev et Dmitry Kholodov. Les États participants ont été enjoins d'assurer la sécurité des journalistes, de combattre le climat d'impunité et de faire en sorte que toute la lumière soit faite sur les cas récents et les cas passés non élucidés d'attaques contre des professionnels des médias et que les responsables soient traduits en justice. Il a été souligné à plusieurs reprises que l'impunité entraînait de nouvelles violences contre les journalistes, produisant un effet d'intimidation et des formes intempestives d'autocensure. Un État participant a réaffirmé son engagement d'enquêter sur les attaques de journalistes perpétrées sur son territoire et a reconnu l'importance du droit des journalistes à être protégés, même s'il faut éviter de politiser ce sujet important et d'y appliquer deux poids deux mesures.

Il a été souligné, dans de nombreuses déclarations, que l'emprisonnement de journalistes pour le simple exercice de leur métier demeurait un instrument de harcèlement et d'intimidation et une entrave grave à la liberté des médias dans plusieurs États participants. Parmi elles, certains rapports ont évoqué des cas particuliers de journalistes emprisonnés pour avoir formulé des critiques, dénoncé la corruption ou publié des documents confidentiels. Les noms suivants sont été mentionnés : Ramazan Yesergepov, Yevgenij Zhovtis, Eynulla Fatullayev, Muhammad Bekjanov, Yusuf Ruzimuradov, Gayrat Mehliboyev, Ortikali Namazov, Dzhamshid Karimov, Dilmurod Saiid, Solijon Abdurahmanov, Hairullo Khamidov, Abdumalik Boboyev, Vladimir Berezovsky, Ulugbek Abdusalamov et Azimzhan Askarov. Des participants ont même réclamé leur libération, tandis que les États participants concernés ont expliqué les raisons de leur condamnation et affirmé la division des pouvoirs et l'inadmissibilité de l'interférence dans les décisions de justice. Des représentants d'ONG ont aussi évoqué le cas de journalistes condamnés, dans plusieurs États participants, à payer des sommes excessives à titre de réparation, faisant remarquer que ce phénomène empêchait les journalistes de faire leur travail et compromettait la liberté des médias.

L'importance de la pluralité des médias a été maintes fois rappelée, même si d'aucuns ont souligné que le nombre d'organes médiatiques n'était pas nécessairement un indicateur fiable du pluralisme des médias dans un État donné. Des représentants d'ONG ont évoqué diverses restrictions imposées par les États, notamment le blocage de sites Internet, la rigidité des procédures d'accréditation et la fermeture des journaux d'opposition, qui menacent gravement la pluralité des médias. La diversité et l'indépendance des médias se trouvent également affaiblies par la concentration des médias privés entre les mains d'un petit nombre de propriétaires, certaines pressions politiques ciblées et des passages au numérique inopportun.

Les interventions des ONG aux conférences de Varsovie et d’Astana ont porté pour la plupart sur l’évaluation de la situation de la liberté des médias dans un État participant, et des points de vue divergents ont été exprimés à cet égard. D’un côté, la plupart des représentants des ONG ont fait valoir que les promesses faites par cet État avant de prendre la Présidence de l’OSCE n’avaient pas été tenues et qu’il existait un sérieux décalage entre la législation régissant la liberté des médias et son application : tous les médias sont contrôlés par l’État, des journalistes indépendants et d’opposition sont harcelés et poursuivis et de nombreux sites Internet ont été bloqués. D’un autre côté, plusieurs représentants d’ONG ont indiqué qu’il n’existait aucune répression des médias dans l’État en question et que chacun était libre d’exprimer ses opinions, d’écrire des critiques et d’utiliser l’Internet.

Certains États participants ont indiqué avoir adopté des lois sur la liberté des médias afin de rendre leur cadre législatif conforme aux normes et engagements internationaux. Pour mieux illustrer l’amélioration de la situation dans ce domaine, ils ont donné des informations sur le nombre croissant de sources et d’organes médiatiques, notamment privés et n’appartenant pas à l’État, sur l’augmentation du nombre d’internautes et sur d’autres activités telles que la formation des journalistes, la mise en place et le maintien d’autorités réglementaires indépendantes compétentes, la simplification des procédures d’accreditation, ainsi que la réalisation d’études et la tenue de débats publics consacrés à différents aspects de la liberté des médias. Un État participant a fait mention d’un jugement de la Cour Suprême qui a eu des conséquences importantes pour la liberté des médias.

Il est également ressorti des débats qu’un journalisme professionnel et de grande qualité était indispensable et revêtait une importance capitale à une époque de plein essor des marchés des médias et des nouvelles technologies de la communication. Il a été souligné que les journalistes eux-mêmes devaient utiliser des mécanismes d’autorégulation pour remplir leur fonction de premiers défenseurs du journalisme professionnel et éthique. Les journalistes devraient chercher à donner une information impartiale et complète. Certains participants ont appelé l’attention sur la formation des jeunes journalistes qui peut être moyen de progresser sur cette voie. Quelques interventions ont fait état d’inquiétudes concernant la multiplication des discours haineux, de l’intolérance et de l’extrémisme sur l’Internet. Un État participant a fait remarquer que le droit d’exprimer son opinion n’était pas un droit absolu si son exercice devait encourager l’intolérance et la haine.

S’agissant du développement de nouveaux médias et de ses implications pour la liberté des médias et le pluralisme, la Représentante pour la liberté des médias a indiqué, dans ses remarques liminaires présentées à Astana, que la révolution numérique avait eu beaucoup plus de répercussions sur les médias que sur les autres aspect des droits de l’homme. Elle a attiré l’attention sur l’engagement pris par les États participants dans la Décision No 12/04 du Conseil ministériel de faire en sorte que l’Internet demeure un forum public ouvert pour l’exercice de la liberté d’opinion et d’expression. Le blocage de l’accès aux sites Internet par les gouvernements est un moyen inadéquat, inefficace et disproportionné de combattre les contenus illicites diffusés via l’Internet et pourrait être facilement détourné à des fins politiques et pour faire taire les voix discordantes. Pour répondre aux préoccupations légitimes concernant les contenus préjudiciables sur Internet, les États participants devraient plutôt encourager l’application de logiciels de filtrage au niveau de l’utilisateur final, mais éviter à tout prix de recourir à des systèmes de filtrage appliqués en amont au niveau des États. Dans le cadre de la promotion de la liberté d’expression via l’Internet, la Représentante a décrit l’objectif et présenté les premiers résultats d’une matrice générale de la législation

concernant l'Internet, sur laquelle travaille actuellement son équipe. Cette matrice offrira un panorama des dispositions juridiques internationales existantes et des législations et pratiques nationales en matière de liberté d'expression et de libre circulation de l'information via l'Internet. De même, Mme Mijatović a évoqué les enjeux de la transition de la radiotélédiffusion analogique à la radiotélédiffusion numérique. Elle a souligné que le passage au numérique, s'il est correctement effectué, pourrait garantir la protection des droits de l'homme, y compris la liberté des médias et le droit d'accès à l'information. Dans ce contexte, les États participants ont été encouragés à utiliser la version mise à jour du guide du passage au numérique publié en anglais et en russe par le Bureau de la Représentante pour la Liberté des médias, qui offre une aide pratique à tous ceux qui entendent faire face aux défis du passage au numérique et à ses implications pour la liberté des médias.

Dans le cadre du débat consacré aux technologies, certains États participants ont souligné que les engagements existants sur la liberté des médias et la liberté d'expression s'appliquaient à tous les médias, indépendamment de la technologie utilisée. Bien que les restrictions de l'Internet imposées par les États soient inacceptables, il importe de combattre efficacement les discours d'incitation à la haine, la violence et l'intolérance sur Internet, sans menacer la libre circulation de l'information. Quelques États participants ont rendu compte du passage au numérique qui s'opère actuellement, et des activités menées dans ce cadre.

De nombreux participants ont dit combien ils appréciaient le travail déterminé et transparent de la Représentante pour la Liberté des médias en tant que gardien de la liberté des médias. Madame Mijatović a été encouragée à continuer à suivre et aider les 56 États participants dans leurs efforts, et les États ont été invités de leur côté à coopérer pleinement avec son Bureau.

Recommandations à l'intention des États participants :

- Les États participants devraient renforcer la mise en œuvre des engagements de l'OSCE concernant la liberté d'expression et la liberté des médias, et faire en sorte que ces engagements soient appliqués aux journalistes et aux défenseurs des droits de l'homme ;
- Les États participants devraient veiller à ce que leur législation sur les médias soit conforme aux normes internationales et que les engagements de l'OSCE soient correctement appliqués ;
- Les États participants devraient faire en sorte que les journalistes puissent travailler en toute sécurité et ne fassent l'objet d'aucune menace de violence physique, de persécution, de détention, de harcèlement, d'intimidation, de pressions économiques directes ou indirectes, ou d'aucune autre forme d'interférences ;
- Les États participants devraient agir avec détermination pour faire toute la lumière sur les actes de violence à l'encontre de journalistes et conduire leurs auteurs devant la justice, et pour combattre le climat d'impunité ;
- Les États participants devraient redoubler d'efforts pour décriminaliser la diffamation ;

- Les États participants devraient prendre des mesures pour assurer que l’Internet reste un forum ouvert et public pour la liberté d’opinion et d’expression, et pour favoriser l’accès à l’Internet ;
- Les États participants devraient pleinement coopérer avec la Représentante pour la Liberté des médias et adresser des invitations ouvertes à son Bureau.

Recommandations spécifiques destinées au Sommet de l’OSCE de 2010 :

- Les États participants devraient réaffirmer les principes et engagements existants dans le domaine de la liberté d’expression et de la liberté des médias et réaffirmer également leur détermination à les mettre en œuvre ;
- Les États participants devraient étudier comment améliorer la mise en œuvre des engagements dans ce domaine ;
- Les États participants devraient examiner comment actualiser et renforcer les engagements dans ce domaine, en particulier pour tenir compte des évolutions technologiques.

Recommandations à l’intention de la Représentante de l’OSCE pour la liberté des médias :

- La Représentante pour la Liberté des médias devrait continuer d’aider les États participants à mettre en œuvre les engagements de OSCE dans le domaine de la liberté des médias et de promouvoir l’adoption d’une législation conforme aux normes internationales ;
- La Représentante pour la Liberté des médias devrait continuer de prendre en compte les nouveaux défis et opportunités que représentent les nouvelles technologies de l’information et des communications pour la liberté des médias, notamment l’Internet et le passage au numérique ;
- La Représentante pour la Liberté des médias devrait continuer de coopérer avec les autres organisations régionales et internationales sur les questions intéressant la liberté des médias ;
- Le Bureau de la Représentante pour la Liberté des médias devrait être renforcé au moyen de ressources adéquates humaines et budgétaires.

Dix-septième jour de la Conférence d'examen 2010
RC(10) Journal No 3, point 3 de l'ordre du jour**SÉANCES HDF 2 ET 5 : INTOLÉRANCE À L'ÉGARD DES MIGRANTS****Rapport du rapporteur**

Les deux séances ont porté sur trois thèmes principaux : les crimes de haine commis à l'encontre des migrants, les discours intolérants, et l'éducation comme préparation à la vie dans des sociétés de plus en plus pluralistes. La séance 2 était animée par M. Stephanos Stavros (Secrétaire exécutif de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance) et a suscité 27 interventions dont un peu plus de la moitié de la part de représentants de la société civile. La séance 5 était animée par M. Andreas Halbach, chef de mission de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et a suscité 49 interventions, principalement d'ONG, pour la plupart d'Asie centrale. Il y a eu six droits de réponse au total.

La première présentatrice, Mme Dimitrina Petrova, de l'Equal Rights Trust, a relevé l'importance des migrations internationales dans l'espace de l'OSCE et l'impact négatif du ralentissement économique actuel sur la situation des migrants dans les États participants de l'OSCE. Mme Petrova a mentionné l'augmentation correspondante du nombre de crimes de haine contre des migrants commis avec des motifs racistes et xénophobes et du phénomène de la rhétorique hostile aux immigrés et des fautes attribuées aux migrants pour les problèmes sociaux. Ce faisant, elle a souligné l'obligation absolue qu'ont les États de respecter, de protéger et de réaliser les droits de l'homme des migrants, sans se laisser influencer par l'opinion publique. Elle a également souligné la vulnérabilité de deux groupes spécifiques de migrants, à savoir les enfants et les personnes souffrant de problèmes mentaux. Mme Petrova a donné de nombreux exemples d'États participants confrontés à des problèmes dans ce domaine et mentionné notamment les migrants roms. Elle a aussi décrit les normes de l'OSCE sur les crimes de haine comme s'appliquant pleinement aux crimes de haine commis contre des migrants.

Dans son allocution, la présentatrice Mme Y. Tyuryunkova, Directrice du Centre chargé des enquêtes en matière de migrations et chercheur en chef de l'Institut des problèmes démographiques sociaux et économiques de l'Académie des Sciences de Russie, a souligné que les problèmes migratoires étaient de nature mondiale. Mettant l'accent sur les tendances et les paramètres de base dans un État participant, elle a indiqué que ceux-ci s'appliquaient à la plupart des pays d'accueil des migrants. Mme Tyuryunkova a mentionné la « féminisation » croissante de la migration et une population migrante comprenant une

grande diversité de profils, en indiquant que ces nouveaux éléments rendaient la migration plus difficile à gérer et qu'il était d'autant plus nécessaire d'adopter une perspective de droits de l'homme sur les questions relatives aux migrants. Elle a également précisé que la connaissance de la langue du pays d'accueil, l'accès aux systèmes éducatifs et sanitaires, l'intégration dans les réseaux sociaux et les expériences avec les autorités de détection et de répression étaient des facteurs liés à l'intolérance, et elle a relevé que les perceptions négatives des migrants atteignaient souvent des niveaux alarmants, créant un climat d'intolérance.

Un grand nombre de participants ont souligné l'importance capitale que revêt la pleine protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des migrants. Bon nombre de participants ont insisté sur la nécessité de lutter contre le racisme, la xénophobie et les crimes de haine commis contre des migrants pour des motifs racistes ou xénophobes. La faible notification des crimes de haine a été mise en avant, tout comme la nécessité de procéder à des enquêtes et des poursuites en bonne et due forme de ces crimes ainsi qu'à leur condamnation publique.

Plusieurs ONG ont mis l'accent sur les manifestations d'intolérance envers les musulmans, soulignant l'existence de préjugés et de stéréotypes. Une ONG a indiqué que le fait d'associer les musulmans au terrorisme était devenu une source d'intolérance dans certains États participants. Plusieurs participants ont précisé que l'islamophobie était un phénomène répandu dans de nombreux États participants.

Quelques ONG ont également mentionné les phénomènes d'intolérance envers les migrants fondés sur des motifs ethniques. Par ailleurs, quelques participants ont soulevé la question de l'intolérance envers les Roms et signalé les malentendus et les stéréotypes négatifs qui y sont associés.

La plupart des délégations ont souligné la nécessité d'accorder une attention particulière aux travailleuses migrantes qui sont souvent confrontées à des problèmes sexospécifiques.

Un certain nombre d'ONG ont souligné l'émergence de partis politiques d'extrême droite faisant ouvertement preuve d'attitudes racistes et xénophobes. Quelques ONG ont fait valoir que ces partis exerçaient une influence sur les partis politiques traditionnels et influençaient négativement le discours public sur les questions migratoires.

De nombreuses interventions ont porté sur le discours public. Quelques ONG ont mentionné le crime de haine comme un phénomène qui ne saurait être toléré. Certaines ONG ont indiqué des livres et des déclarations publiques à connotation xénophobe et raciste rédigés par des personnalités bien connues, des sondages suggérant des attitudes discriminatoires, et une couverture médiatique propageant des images stéréotypées de musulmans et/ou de musulmans migrants dans certains pays. Quelques ONG ont également indiqué que les campagnes électorales de certains partis politiques véhiculaient des messages xénophobes.

La plupart des délégations ont souligné que le respect de la liberté d'expression ne saurait être qualifié que dans le but d'enrayer l'incitation publique à caractère raciste et xénophobe.

Des participants ont souligné que la discrimination envers les migrants entraînait le chômage et l'exclusion et ont appelé à adopter et à mettre en œuvre une législation et des politiques fondées sur les faits contre la discrimination dans plusieurs domaines dont l'emploi.

Le représentant du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a rappelé que les migrants n'étaient pas seuls à être en butte au racisme et à la xénophobie et que les apatrides, les réfugiés et les demandeurs d'asile y étaient également confrontés. Le représentant du Conseil de l'Europe a fait comprendre que les politiques adoptées dans certains pays avaient un effet néfaste sur l'intégration et souligné que les migrants devaient bénéficier dans les pays hôtes d'une pleine protection de leurs droits, notamment des droits sociaux. Le représentant de l'OIM a prédit une augmentation des flux migratoires, a appelé à l'adoption de cadres législatifs et administratifs nationaux pour la protection des droits de l'homme des migrants, et souligné la nécessité de mettre en évidence l'apport positif des migrants dans leurs pays d'accueil.

La plupart des participants ont souligné la nécessité de mettre l'accent, par des mesures éducatives, sur l'importance du pluralisme culturel et religieux en tant que source d'enrichissement mutuel, et de promouvoir systématiquement la compréhension et le respect mutuels.

La plupart des participants ont également souligné l'importance de l'intégration en tant que processus d'interaction dans les deux sens, impliquant aussi l'acquisition par les migrants de compétences et de capacités susceptibles de faciliter leur participation en tant que membres de la société d'accueil. Dans ce contexte, un accent particulier a été mis sur l'acquisition de compétences linguistiques.

Quelques ONG ont également indiqué qu'il était nécessaire que les migrants bénéficient d'un soutien pour préserver leur langue maternelle.

La plupart des délégations ont mentionné la nécessité d'une approche globale des questions de migration, et souligné qu'une migration mal gérée pouvait perturber la cohésion sociale des pays de destination, notamment en exacerbant les attitudes xénophobes. Elles se sont également exprimées en faveur d'une approche multidimensionnelle des questions de migration à l'OSCE.

La plupart des délégations ont souligné que les engagements existants de l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine et l'approche générale de l'Organisation en matière de lutte contre le racisme et la xénophobie ont fourni aux États participants des moyens utiles pour faire face à l'intolérance envers les migrants.

La plupart des participants ont félicité le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE de ses contributions, notamment en matière de collecte des données et d'assistance technique dispensée aux États participants concernant les crimes de haine, et ont salué le rôle joué par les représentants personnels du Président en exercice sur la tolérance et la non-discrimination.

Recommandations à l'intention des États participants :

- Améliorer la mise en œuvre des engagements existants de l'OSCE, notamment ceux relatifs à la lutte contre le racisme et la xénophobie ;
- Améliorer la mise en œuvre des engagements de l'OSCE sur la lutte contre les crimes de haine ;
- Promouvoir un dialogue entre les représentants musulmans et les communautés religieuses présentes dans les lieux où les mosquées seront construites ; et
- Sensibiliser aux problèmes sociaux et économiques auxquels font face les migrants.

Recommandations à l'OSCE :

- Tenir une réunion supplémentaire sur la dimension humaine consacrée au racisme et à la xénophobie en 2011 ;
- Adopter une définition de l'islamophobie à l'OSCE ;
- Tenir une conférence de haut niveau sur la discrimination envers les musulmans et adopter une décision pertinente du Conseil ministériel de l'OSCE ;
- Mettre en place des unités spéciales au sein de missions de l'OSCE axées sur les questions relatives aux migrations ;
- Mettre en place une structure pour coordonner les questions relatives aux migrations dans l'espace de l'OSCE ; et
- Élaborer des lignes directrices et des manuels de formation destinés aux agents publics travaillant dans le domaine des migrations.

Dix-septième jour de la Conférence d'examen 2010
RC(10) Journal No 3, point 3 de l'ordre du jour**SÉANCE HDF 6 : LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÉTRES HUMAINS, EN PARTICULIER LA TRAITE DES ENFANTS****Rapport du rapporteur**

Le Président en exercice a choisi spécifiquement la traite des enfants comme thème hautement prioritaire lors de la séance spéciale de la Conférence d'examen de 2010 sur la lutte contre la traite des êtres humains. La question de la « lutte contre la traite des êtres humains, en particulier la traite des enfants » a été examinée lors des séances de travail à Varsovie et à Astana. La séance de travail à Varsovie était axée sur la traite des enfants aux fins de l'exploitation de leur travail, les défis à relever et les progrès accomplis à ce jour (voir le rapport du rapporteur sur la séance HDF 3 pour des détails). La séance de travail d'Astana a porté sur la prévention de la traite des enfants, la protection des victimes et la vulnérabilité de certains groupes tels que les enfants migrants et les enfants sans papiers, séparés, non accompagnés et demandeurs d'asile. Plus important encore, la séance d'Astana a identifié d'autres groupes d'enfants potentiellement vulnérables, comme les enfants appartenant à des minorités, les enfants de parents sans papiers, les enfants des rues, les enfants dans des institutions ou des orphelinats, les enfants des victimes de la traite des êtres humains, les enfants toxicomanes, les enfants vivant dans des familles violentes et dysfonctionnelles et les enfants vivant dans la pauvreté. De nombreux exposés ont inclus des détails sur les initiatives et les efforts que mènent les gouvernements et les ONG. Les orateurs ont salué le travail de l'OSCE, du BIDDH, de l'Alliance contre la traite des personnes, et le Bureau de la Représentante spéciale et Coordonnatrice pour la lutte contre la traite des êtres humains, ainsi que le rôle important joué par la société civile et les ONG dans la lutte contre la traite des êtres humains.

En résumé, les orateurs ont examiné à Astana et à Varsovie les principaux thèmes et défis ci-après :

- L'importance pour les États participants de réaffirmer leur détermination à lutter contre la traite des êtres humains, notamment la traite des enfants, et de mettre pleinement en œuvre les engagements existants ;
- La traite des êtres humains en tant que menace à la sécurité transnationale touchant l'ensemble des 56 États participants ;

- Le droit des enfants à être protégés d'une manière inconditionnelle ;
- La nécessité d'élargir la coopération et la coordination des efforts de lutte contre la traite au niveau national, et dans les pays d'origine, de transit et de destination ;
- Le nombre relativement faible d'enfants identifiés comme victimes par rapport aux estimations élevées ;
- La nécessité d'élargir la liste des groupes d'enfants risquant d'être particulièrement vulnérables à la traite et d'y inclure notamment les enfants vivant dans la pauvreté, les enfants de parents sans-papiers, les enfants migrants ou appartenant à des minorités, les enfants vivant dans des institutions et des orphelinats, les enfants de familles dysfonctionnelles ou violentes, les enfants de victimes de la traite ou toxicomanes, les enfants employés comme domestiques, les enfants marginalisés et apatrides ;
- La discrimination à laquelle sont confrontés certains groupes d'enfants, comme par exemple les enfants sans-papiers, et les enfants migrants ou appartenant à des minorités, dont la situation ou le statut les empêche d'être identifiés et assistés de manière appropriée comme victimes potentielles ;
- Le fait que les migrants sans papiers omettent fréquemment d'enregistrer la naissance de leurs enfants ou de les envoyer à l'école, par peur d'être arrêtés ou expulsés, ce qui rend les enfants plus vulnérables à la traite des êtres humains ;
- Les effets négatifs de la détention sur les enfants et les problèmes auxquels certains enfants sont confrontés lorsqu'ils sont rapatriés sans évaluation appropriée avant leur départ ni suivi ;
- La nécessité de sensibiliser le public aux conséquences néfastes liées à l'utilisation de biens et services provenant de victimes du travail forcé et d'autres types d'exploitation.

Les principales recommandations consistent à :

- Accroître les possibilités d'échange de meilleures pratiques et expériences en matière de prévention et de lutte contre la traite des enfants, par exemple des conférences web et des conférences destinées aux jeunes, ainsi que l'élaboration d'un questionnaire contribuant à identifier les enfants victimes ;
- Mettre au point des initiatives ciblant les groupes vulnérables d'enfants encourant un très grand risque d'être victimes de la traite, en tenant compte de la liste élargie de groupes vulnérables établie lors de la séance de travail d'Astana ;
- Lutter contre la discrimination envers les enfants et les jeunes appartenant à des groupes particuliers pour empêcher qu'ils ne deviennent vulnérables à l'exploitation et à la traite des enfants, en donnant accès à l'éducation, aux soins de santé et aux services sociaux à tous les enfants, et en incluant la question de la traite des êtres humains dans les programmes scolaires ;

- Adopter et mettre en œuvre une approche fondée sur le respect des droits des enfants afin de trouver des solutions durables et à long terme, en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, notamment dans les cas de rapatriement ;
- Apporter une protection et une assistance qui soient adaptées à l'âge des enfants victimes ou victimes potentielles, notamment un soutien physique et psychosocial, l'accès à l'éducation et une assistance sociale le cas échéant, ainsi que des entrevues conviviales pour les enfants ;
- Améliorer l'identification des victimes, notamment des victimes de la traite des enfants aux fins de l'exploitation de leur travail, et redoubler d'efforts pour éradiquer les pires formes du travail des enfants, en partant du principe que les victimes potentielles sont des enfants mineurs tant que leur âge n'a pas pu être correctement déterminé ;
- Promouvoir des systèmes judiciaires adaptés aux enfants en désignant des tuteurs ou des représentants, le cas échéant, et faciliter l'accès des enfants à la justice, et le droit à indemnisation ;
- Envisager d'autres solutions pour la détention des enfants, comme leur placement dans une structure d'accueil et élaborer des lignes directrices à cet effet ;
- Sensibiliser les médias à la question de la traite des êtres humains, notamment la traite des enfants pour éviter leur stigmatisation ainsi que la violation de la confidentialité ou du droit à la vie privée ;
- Inclure les enfants et les jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de protection de l'enfance, notamment de mesures de lutte contre la traite des enfants, ainsi que dans l'organisation d'événements, au niveau des États participants et dans le cadre de l'OSCE ;
- Faire participer la société civile, les milieux d'affaires et les entreprises aux campagnes de sensibilisation à la traite des enfants aux fins d'exploitation de leur travail et à l'identification des victimes potentielles.

En conclusion, le thème de la traite des enfants sur lequel le Président en exercice a choisi de se concentrer lors de la séance spéciale sur la lutte contre la traite des êtres humains a été particulièrement pertinent et opportun, sur la base des discussions très productives engagées à Varsovie et à Astana. Les nombreux défis soulevés au cours de la Conférence d'examen ont confirmé qu'il était nécessaire que la lutte contre la traite des enfants sous toutes ses formes devienne une question prioritaire pour tous. Un large consensus s'est également dégagé sur la nécessité de renforcer les efforts de coordination et de mettre pleinement en œuvre tous les engagements, en prenant en considération les besoins particuliers des enfants. Les nombreuses interventions des ONG ont mis en relief le rôle inestimable qu'elles jouent dans cette question complexe. Les connexions et convergences, dans certains cas, de la criminalité transnationale organisée, du trafic illicite de drogues et d'armes à feu, du blanchiment d'argent et de la traite des êtres humains soulignent la nécessité de renforcer la coopération aux niveaux national, sous-régional et interrégional afin de mener à bien une action globale et multidimensionnelle face à cette menace transnationale.

Alors que la Conférence d'examen a confirmé qu'il restait encore beaucoup à faire, elle a aussi confirmé la ferme détermination de l'OSCE à lutter contre ce fléau et à protéger les victimes.

Dix-septième jour de la Conférence d'examen 2010
RC(10) Journal No 3, point 3 de l'ordre du jour**RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT
DE LA CONFÉRENCE D'EXAMEN 2010**

Chers collègues,
Distingués participants à la Conférence d'examen,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de féliciter tous les participants à la Conférence d'examen 2010 pour la tâche importante et de grande envergure que nous avons menée à bien ces trois derniers mois. L'examen approfondi de la mise en œuvre de toute la gamme des engagements à travers l'OSCE s'est incontestablement avéré décisif et très utile.

Je crois que la Conférence d'examen a atteint son but principal, à savoir « examiner la gamme entière des activités à l'intérieur de l'OSCE, notamment mener un débat approfondi sur la mise en œuvre, et étudier de nouvelles mesures visant à renforcer le processus de l'OSCE ».

Les parties de la Conférence d'examen tenues à Varsovie, Vienne et Astana ont offert une excellente occasion d'examiner et d'évaluer – globalement – où nous en sommes et comment nous pouvons faire mieux.

Le Sommet de l'OSCE tenu à Helsinki en 1992 a clarifié le rôle des conférences d'examen dans un nouvel environnement politique. Le processus d'examen devait être de nature coopérative, de portée globale et, en même temps, permettre de remédier à des problèmes spécifiques et d'améliorer la situation du moment.

J'espère que la Conférence d'examen 2010 aura permis aux États participants d'échanger des données d'expérience et leur aura donné la possibilité d'identifier des mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour remédier aux problèmes qui se posent.

Le Forum pour la société civile qui s'est déroulé ici, à Astana, le 26 novembre, a fait ressortir une fois de plus l'importance du rôle joué par la société civile et les organisations non gouvernementales pour nous rappeler que, dans toutes les dimensions, nos efforts doivent viser en priorité à améliorer les conditions de vie, la sécurité et les droits des individus en chair et en os qui vivent dans tous nos États participants.

À cet égard, permettez-moi d'exprimer ma sincère gratitude aux représentants de la société civile pour leur participation active et leur précieuse contribution durant toute la Conférence d'examen. Comme cela a été mentionné, le grand intérêt des réunions de l'OSCE réside dans la possibilité qu'ont les organisations de la société civile de prendre part activement à ces réunions dans le but de favoriser le dialogue entre les gouvernements et la société civile.

Permettez-moi, à présent, de partager avec vous les principales conclusions tirées de nos débats dans le cadre des quatre segments de la Conférence d'examen : dimensions politico-militaire, économico-environnementale et humaine, et structures et activités de l'OSCE.

Dimension politico-militaire

Au cours du segment politico-militaire, nous avons couvert une vaste gamme de questions liées aux menaces et défis transnationaux, notamment les mesures prises pour lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic de drogues ; la cybersécurité ; l'alerte précoce, la prévention et le règlement des conflits ; la gestion des crises et le relèvement après un conflit ; la sécurité des frontières ; les régimes de maîtrise des armements et de confiance et de sécurité ; le Document de Vienne 1999 ; et les ALPC et la non-prolifération.

Les débats dans le cadre de la dimension politico-militaire ont confirmé une fois de plus que les efforts collectifs et la volonté politique commune sont les éléments les plus importants pour régler les problèmes de façon efficace et faire face aux menaces et aux défis auxquels est confronté l'espace de l'OSCE.

Au cours des discussions sur les menaces transnationales et l'Afghanistan, les États participants ont passé en revue les progrès faits par notre Organisation dans la lutte contre les menaces transnationales telles que le terrorisme, la criminalité organisée et la traite des êtres humains, ainsi que les capacités sans pareil dont nous nous sommes dotés en matière de formation de la police et de sécurité des frontières, tout en reconnaissant que davantage pouvait être fait pour que ces efforts soient plus ciblés, plus cohérents et plus compatibles avec les activités d'autres acteurs internationaux. Les États participants se sont accordés à reconnaître que, de par leur nature, les menaces transnationales appelaient une coopération plus étroite avec les États partenaires et ont exprimé leur ferme soutien en faveur d'un programme diversifié de coopération renforcée avec l'Afghanistan, en se fondant sur les atouts de l'OSCE et son expérience dans les trois dimensions.

L'alerte précoce, la prévention et le règlement des conflits, la gestion des crises et le relèvement après un conflit, en particulier en ce qui concerne les conflits prolongés, continuent de figurer au centre des priorités de l'OSCE.

Les États participants ont rappelé les initiatives récentes visant à régler les conflits prolongés, à réagir aux situations de crise et à contribuer au relèvement après un conflit, ainsi que les propositions formulées dans ce domaine dans le cadre du Processus de Corfou. Ils se sont accordés à reconnaître que l'OSCE devrait servir d'instrument de premier recours pour le règlement des conflits, tout en admettant qu'il serait dans l'intérêt de tous de renforcer les capacités de l'Organisation dans toutes les phases du cycle d'un conflit.

Les États participants ont souligné que les opérations de terrain de l'OSCE peuvent jouer et jouent de fait un rôle essentiel en matière d'alerte précoce et de prévention des conflits et se sont félicités de l'occasion qui leur était donnée d'examiner plus avant comment les opérations de terrain pourraient mener des activités de médiation au niveau local, comment elles pourraient s'occuper de questions régionales et comment leur capacité d'analyse pourrait être renforcée.

Certains États participants ont fait observer que, bien que les opérations de terrain soient le principal vecteur des activités de l'OSCE en la matière, la possibilité de mettre en place d'autres types de présences, comme des équipes d'appui, des équipes de liaison ou des bureaux régionaux, selon qu'il conviendra, devrait être étudiée.

Les États participants ont insisté sur le fait qu'il conviendrait, dans le souci de préserver l'efficacité des opérations de terrain, de continuer d'examiner comment les doter en ressources et les gérer.

Les États participants ont souligné qu'un régime de maîtrise des armements fonctionnant bien et un ensemble complet de mesures de confiance et de sécurité étaient indispensables pour la sécurité indivisible et coopérative dans l'espace de l'OSCE. Les discussions en cours sur l'avenir de la maîtrise des armements conventionnels en Europe devraient se poursuivre de façon constructive et dans l'intérêt de la sécurité de tous les États participants de l'OSCE.

Des mesures importantes ont été prises cette année en vue de mettre à jour notre principal outil de renforcement de la confiance et de la sécurité, à savoir le Document de Vienne 1999. Nous nous sommes engagés à renforcer ce document politico-militaire clé afin d'accroître encore la transparence militaire et la confiance. Les travaux ont débuté au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité et il faudrait sauvegarder la dynamique existante, également par delà le Sommet, en vue de pouvoir progresser notamment en 2011.

Les États participants ont noté que la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre et l'action pour remédier aux problèmes que posent les munitions conventionnelles mal gardées et instables étaient une autre tâche essentielle de l'OSCE. Une mise en œuvre vigoureuse du plan d'action qui a été adopté récemment permettrait à l'OSCE de continuer d'apporter une contribution significative aux efforts déployés à l'échelle mondiale dans le domaine des ALPC. L'OSCE pouvait également jouer un rôle croissant dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et dans la promotion de la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Dimension économique et environnementale

Durant la partie de la Conférence d'examen consacrée à la dimension économique et environnementale, les États participants ont souligné que cette dimension demeurait indispensable pour leur sécurité commune, leur développement durable et leur croissance économique. L'OSCE devrait continuer de jouer un rôle actif en matière de promotion de la coopération et de la bonne gouvernance dans les domaines économique et environnemental et redoubler d'efforts dans des domaines tels que la migration, les transports et la sécurité énergétique.

Il a été souligné que, pour atteindre ces objectifs, l'OSCE avait besoin d'une vision stratégique renouvelée et de renforcer son action concrète. Les États participants ont proposé l'adoption de mesures telles que l'examen du Document stratégique de Maastricht pour la dimension économique et environnementale, le resserrement de la coordination entre le Comité économique et environnemental, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales et les spécialistes des questions d'environnement travaillant au sein des opérations de terrain, ainsi que la création de synergies avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et d'autres organisations partenaires.

Dimension humaine

Dans le cadre du segment de la Conférence d'examen 2010 consacré à la dimension humaine, les participants ont passé en revue les progrès accomplis par notre Organisation pour ce qui est des questions relatives à cette dimension depuis la Conférence d'examen tenue à Istanbul en 1999 et ont formulé des recommandations visant à renforcer la capacité collective des États participants de l'OSCE à faire face aux défis actuels dans le domaine des institutions démocratiques, des libertés fondamentales, de l'état de droit, des questions humanitaires et de la tolérance et de la non-discrimination, ainsi qu'en ce qui concerne les thèmes spécialement retenus comme la liberté des médias, l'intolérance à l'égard des migrants et la traite des êtres humains et en particulier des enfants. Permettez-moi de vous présenter brièvement les grandes lignes des débats menés au cours de ces séances.

Institutions démocratiques

Les États participants ont souligné l'importance des institutions démocratiques pour le développement des démocraties et il a été reconnu que les élections démocratiques étaient essentielles pour cette entreprise.

La plupart des États participants ont appelé l'attention sur la nécessité de redoubler d'efforts pour appliquer pleinement les engagements de l'OSCE relatifs aux élections, donner suite aux rapports d'observation des élections et continuer de consolider la capacité des observateurs nationaux à suivre les processus électoraux nationaux.

La majorité des intervenants ont félicité le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme pour sa méthodologie d'observation électorale, y compris ses activités d'observation de longue durée, et ont fait référence à la nécessité d'un meilleur suivi des recommandations formulées dans les rapports sur les élections.

Libertés fondamentales

Les États participants ont reconnu que la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de conviction, la liberté de réunion et d'association, ainsi que la liberté de circulation, étaient des droits de l'homme fondamentaux indissociables de toute société démocratique.

Ils ont noté que les institutions nationales des droits de l'homme pouvaient contribuer à la promotion et à la protection de ces droits en donnant suite aux plaintes, en adoptant une approche critique en matière de protection des droits de l'homme et en promouvant l'éducation aux droits de l'homme.

Le BIDDH et les opérations de terrain ont été invités à aider les États participants à examiner la législation et les pratiques afférentes aux droits de l'homme internationaux et régionaux, à continuer de coopérer avec les institutions nationales des droits de l'homme dans tout l'espace de l'OSCE et à renforcer leur capacité à promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi qu'à s'assurer de leur respect et à faire rapport à ce sujet.

Les États participants ont souligné qu'il était indispensable de protéger les défenseurs des droits de l'homme dans tout l'espace de l'OSCE et de poursuivre leur coopération sur les questions liées à la liberté de circulation.

État de droit

Les États participants ont insisté sur l'importance de l'état de droit en tant qu'élément fondamental pour le développement de toute société démocratique.

Il a été souligné que l'appareil judiciaire devrait préserver son indépendance en introduisant plusieurs garanties contre les influences de tout type, en particulier celles de nature politique. Ces mesures devraient inclure notamment les suivantes : modalités de nomination transparentes ; inamovibilité ; spécialisation des juges ; procédures disciplinaires équitables et indépendantes ; et conditions de travail, moyens et rémunérations appropriés.

Les États participants se sont accordés à reconnaître que des mesures supplémentaires étaient nécessaires afin d'améliorer l'état de droit dans l'espace de l'OSCE, notamment :

- L'introduction et l'application de critères objectifs et de procédures transparentes pour la sélection et la nomination des juges ; l'instauration d'un système efficace pour la publication des décisions judiciaires et l'accès du public à ces dernières ; l'instauration et le maintien du respect pour le système judiciaire et de la confiance en ce dernier en assurant l'exécution rapide et efficace des jugements ; et la mise à disposition de l'appareil judiciaire de ressources suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de façon appropriée de ses fonctions ;
- La garantie de procédures judiciaires équitables, menées dans les délais prescrits et efficaces, y compris en ce qui concerne la protection des témoins et le respect des droits des prévenus ;
- Le renforcement de l'aide judiciaire officielle ; et
- L'assurance de processus législatifs transparents et inclusifs reflétant la volonté du peuple.

Il a été relevé que l'adoption de mécanismes nationaux de prévention et la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants représentaient des mesures importantes pour prévenir la torture dans les États participants de l'OSCE.

Questions humanitaires et autres engagements

Les États participants ont insisté sur le fait que la question des personnes déplacées devenait plus complexe en raison de la crise économique mondiale. Ils ont relevé que l'apatriodie et l'absence de solution pour les réfugiés déplacés pour une longue durée demeuraient parmi les principaux problèmes à régler. Ils ont reconnu que l'éducation aux droits de l'homme apportait non seulement des connaissances à propos des droits de l'homme et des mécanismes permettant de les protéger, mais inculquait également les compétences nécessaires pour promouvoir, défendre et appliquer les droits de l'homme dans la vie quotidienne.

Questions relatives à la tolérance et à la non-discrimination

Dans leurs déclarations, les participants ont insisté sur le décalage entre, d'une part, les cadres juridiques et les engagements politiques existants et, d'autre part, la situation réelle des communautés roms et sintis. Les États participants ont souligné qu'il importait de se doter des ressources administratives et financières nécessaires pour mettre en œuvre les politiques d'intégration des Roms et des Sintis et d'intensifier la lutte contre la discrimination à tous les niveaux, en particulier la ségrégation scolaire et résidentielle, ainsi que de constituer des partenariats avec la société civile et les communautés roms et sintis.

Les États participants ont débattu des moyens de promouvoir une représentation équilibrée des sexes et la mise en œuvre du Plan d'action de l'OSCE de 2004 pour la promotion de l'égalité entre les sexes. Ils ont insisté sur la nécessité d'adopter une législation pour lutter contre la discrimination sexiste et la violence à l'égard des femmes, d'établir des institutions nationales chargées de promouvoir l'égalité entre les sexes, et de s'employer à intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans toutes les politiques et tous les programmes publics.

Les États participants ont reconnu que le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme, la discrimination et l'intolérance, y compris à l'égard des musulmans, des chrétiens, des juifs et d'autres, représentaient un défi majeur pour la cohésion sociale et les droits de l'homme dans tout l'espace de l'OSCE.

Il a été souligné que les mesures positives prises par les États participants, notamment en matière de sensibilisation, de développement d'outils didactiques et de promotion de l'établissement d'institutions nationales et d'organismes spécialisés, devraient être maintenues.

Débats tournés vers l'avenir

Liberté des médias

Les États participants ont souligné que le développement des médias électroniques, y compris le passage au numérique dans le domaine de la radiodiffusion, exigeait de nouvelles approches pour sauvegarder la liberté des médias.

Les participants ont appelé l'attention sur les actes de violence commis contre des journalistes dans l'espace de l'OSCE et sur le rôle des autorités pour mener des enquêtes

concluantes et protéger ainsi les journalistes et la liberté des médias. Il a été noté avec regret que le nombre d'affaires non résolues impliquant des violences contre les journalistes dans l'espace de l'OSCE avait augmenté et il a été souligné que les États participants devaient prendre d'urgence des mesures pour remédier à ce problème.

Les participants ont souligné que l'emprisonnement de journalistes pour s'être acquittés de leur travail demeurait un instrument de harcèlement et d'intimidation qui restreignait considérablement la liberté des médias dans plusieurs États participants. Plusieurs participants ont fait l'éloge du travail de la Représentante pour la liberté des médias en tant que « gardienne » de la liberté des médias.

Intolérance à l'égard des migrants

Les États participants et les représentants de la société civile ont insisté sur la nécessité d'améliorer les politiques visant à faire face à la criminalité motivée par la haine contre les migrants. Le sous-signalement a été identifié comme l'une des principales causes tendant à créer un climat d'impunité pour les auteurs et de peur pour les communautés des victimes. Plusieurs participants ont mentionné spécialement le phénomène de l'intolérance à l'égard des musulmans en appelant l'attention sur l'existence de préjugés et de stéréotypes dirigés contre eux, ainsi que sur l'émergence de partis politiques d'extrême-droite aux conceptions racistes et xénophobes.

Les participants ont noté que les programmes d'enseignement visant à promouvoir la tolérance et la compréhension mutuelle formaient un ensemble d'instruments indispensables pour obtenir des résultats positifs.

Lutte contre la traite des êtres humains, en particulier la traite des enfants

Les États participants ont reconnu que les enfants étaient vulnérables à la traite à des fins d'exploitation par le travail, y compris dans le cadre de travaux agricoles, domestiques ou en usine, ainsi que pour la mendicité et des activités illicites.

Ils ont indiqué que de nombreux enfants appartenant à des groupes vulnérables, comme les enfants de migrants, les enfants sans documents et les enfants séparés, non accompagnés et demandeurs d'asile éprouvaient des difficultés à accéder aux systèmes existants de protection de l'enfance et d'action sociale. Les participants ont indiqué que les États participants devaient améliorer l'action auprès des enfants vulnérables et faire en sorte que toutes les autorités et personnes en contact avec les enfants soient formées de façon appropriée et en mesure d'offrir des services adaptés à leurs besoins. Le rôle particulier joué par les acteurs de la société civile pour ce qui est d'intervenir auprès des enfants vulnérables et d'instaurer la confiance entre les enfants et les services publics a été reconnu.

Structures et activités de l'OSCE

Pour terminer, les États participants ont insisté sur la nécessité de renforcer la coordination entre les structures exécutives de l'OSCE, en particulier pour faire face à toutes les étapes du cycle d'un conflit et réagir aux menaces et aux défis transnationaux pour la sécurité. Ils ont reconnu qu'il subsistait une vaste gamme de problèmes non résolus liés à la gestion des ressources humaines et financières. Il a été proposé de suivre une approche

graduelle pour améliorer le Règlement financier de l'Organisation. Les États participants ont aussi proposé des améliorations au processus de planification du budget-programme et insisté sur la nécessité d'améliorer l'efficacité du système de détachement en vigueur à l'OSCE. À ces fins, il a été proposé de renforcer le rôle du Secrétaire général, tout en respectant les mandats des autres structures exécutives.

Les États participants ont préconisé un renforcement des institutions de l'OSCE. La plupart d'entre eux ont insisté sur la nécessité de préserver l'autonomie fonctionnelle de ces institutions et de mieux mettre en œuvre leurs recommandations, tandis que quelques autres ont souligné qu'il convenait d'améliorer leurs méthodes de travail et leur responsabilité à l'égard des États participants. De même, les propositions visant à renforcer l'efficacité des activités de terrain allaient de l'élargissement des présences de terrain de l'OSCE dans certaines régions au transfert progressif de leurs responsabilités aux pays hôtes.

Une vaste gamme de propositions ont été présentées pour consolider l'OSCE en tant qu'enceinte de dialogue politique et notamment pour améliorer les procédures décisionnelles conjointes du FCS et du CP et prendre des dispositions destinées à garantir l'ouverture des réunions de l'OSCE à la société civile. De nombreux États participants ont insisté sur la nécessité de renforcer le cadre juridique de l'OSCE en adoptant sans tarder le projet convenu de convention sur la personnalité juridique internationale, la capacité juridique et les priviléges et immunités de l'Organisation et des propositions ont été faites en vue de l'adoption, pour cette dernière, d'une charte ou d'un statut.

Distingués participants à la Conférence,

Il va sans dire que l'examen collégial auquel nous nous sommes soumis ces trois derniers mois a clairement montré qu'il existe des lacunes au niveau de la mise en œuvre à travers toute l'OSCE, aussi bien à l'Ouest qu'à l'Est. Le débat ouvert que nous avons eu sur les moyens de progresser notamment pour corriger ces lacunes, ainsi que nos fermes recommandations, contribueront indéniablement au succès du Sommet d'Astana.

J'espère que ce Sommet marquera un nouveau tournant historique dans la mise en place d'une communauté de sécurité véritablement globale et indivisible dans l'espace euro-atlantique et eurasien.

Permettez-moi, une fois de plus, d'exprimer ma gratitude à tous les participants et de nous souhaiter à tous un Sommet d'Astana réussi.

Je vous remercie.